

Conseils sur le don



Les conseillers **collaborent** avec les fondations communautaires pour le bénéfice de leurs clients et de la collectivité

Les conseillers se retrouvent au carrefour de deux tendances fortes dans notre pays : l'augmentation considérable de la richesse personnelle et un regain d'intérêt pour la collectivité.

Le nombre de foyers canadiens qui disposent d'un actif discrétionnaire de 500 000 \$ et plus est en hausse. En 2004, les personnes les plus fortunées détenaient un actif de plus de 910 milliards \$. D'ici 2012, ce chiffre devrait approcher deux trillions \$.

Pendant ce temps, un nombre record de gens de tous horizons économiques redonnent à leur collectivité. Avant la crise économique de 2008-2009, les fondations communautaires avaient enregistré quatre années de dons record. De plus, de nouvelles formes de don, qui vont des possibilités offertes par le média social aux cercles de donateurs, rendent la philanthropie plus facile que jamais.

Ces tendances influencent les pratiques des conseillers de deux façons importantes. D'une part, ils intègrent maintenant le don dans leur planification financière et successorale. « Avez-vous des intérêts philanthropiques ? » fait maintenant partie de leurs questions de base. L'expertise en philanthropie est un atout supplémentaire pour le conseiller, qui peut mieux servir des clients à la recherche d'une gestion intégrée de leurs avoirs. D'autre part, les conseillers se fient de plus en plus aux fondations communautaires pour acquérir des connaissances en philanthropie et découvrir de nouveaux produits pour leurs clients.

(suite au verso)

Voici comment nous pouvons vous aider

Les fondations communautaires peuvent vous appuyer à chaque étape du processus de don.

- Identifier les intérêts et les motivations philanthropiques de votre client.
- Concilier les intérêts philanthropiques et les besoins de planification fiscale.
- Élaborer une stratégie de philanthropie qui s'intègre à l'approche des grandes questions financières, professionnelles et personnelles.
- Faciliter les formes complexes de don comme les transferts d'actions.
- Fournir de l'information sur les besoins de la collectivité et sur les organismes et programmes locaux des secteurs qui intéressent le plus vos clients.
- Parfaire votre expertise dans l'attribution de subventions et fournir une gamme de services administratifs reliés au don.



FONDACTIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.



« Les fondations communautaires permettent aux gens d'être généreux d'une façon très personnelle. »

PLANIFICATEUR SUCCESSORAL

CONSEILS SUR LE DON

Votre fondation communautaire est votre centre de planification philanthropique

Les fondations communautaires se sont mérité la confiance de milliers de conseillers professionnels au Canada. Nous contribuons à bonifier le service que vos clients attendent de vous et de votre cabinet dans le plus grand respect de votre relation avec eux.

Les fondations communautaires peuvent être le guichet unique pour tous vos besoins de planification philanthropique : nous sommes une ressource pratique et professionnelle.

Notre motivation est claire : nous sommes des fondations locales qui aident les personnes et les groupes qui veulent agir de façon durable dans leur collectivité. Notre mission est la philanthropie communautaire.

Tout le monde y gagne. Les conseillers consolident leur relation avec leurs clients. Les clients bénéficient d'avantages fiscaux. Les collectivités profitent d'un meilleur appui.

Les fondations communautaires sont une ressource pour les conseillers. Les avocats, les comptables agréés, les planificateurs financiers, les courtiers, les agents d'assurance et autres professionnels se tournent vers les fondations communautaires pour qu'elles les aident à bonifier les stratégies de don de leurs clients. Voici pourquoi :

- Les fondations communautaires sont des spécialistes neutres qui proposent une grande gamme de formules de don planifié : de la réalisation de dons sous forme d'actions, de biens immobiliers ou personnels à la création de fonds orientés par le donateur ou de rentes de bienfaisance génératrices de revenu. Elles aident le conseiller à proposer à chaque client des stratégies adaptées à sa situation financière et fiscale ainsi qu'à ses intérêts philanthropiques.
- Les fondations communautaires ont une connaissance approfondie des besoins et des organismes sans but lucratif locaux. Lorsqu'un client leur demande : « Êtes-vous sûr que mon don aura de l'influence ? », de nombreux conseillers se tournent vers elles pour connaître les programmes et les organismes les plus efficaces dans les domaines qui intéressent son client. Elles sont en relation avec les organismes locaux qui répondent à un vaste éventail de besoins communautaires : environnement, arts, éducation, services sociaux, programmes pour les jeunes, la famille et les aînés...
- Les fondations communautaires sont l'instrument de don que de nombreux conseillers recherchent pour leurs clients. Elles créent, entre autres, des fonds orientés par le donateur. Cette formule très populaire permet au donateur de participer aux décisions sur l'usage de ses fonds. Dans les legs, elles sont souvent mandatées par le client pour soutenir à perpétuité des secteurs communautaires précis. Elles aident les clients à évaluer les bénéficiaires potentiels de son don et d'en désigner un seul ou plusieurs d'entre eux.



FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.

Votre fondation communautaire a beaucoup d'autres ressources pour vous permettre d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs philanthropiques. Nous serions très heureux de les partager avec vous.

www.cfc-fcc.ca/conseillers/